

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DE LA JEUNESSE
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF
B.P. 1044 KIGALI.

KIGALI, le 21 MARS 1988
N° 0834 /15.11

31 MARS 1988

Note à Monsieur l'Ordonnateur-Trésorier
du Rwanda
KIGALI.

~~0834~~
1.4.88

Monsieur l'Ordonnateur-Trésorier,

Il y a lieu de verser sur le compte n° 210648 PRAEN
à la Banque Nationale du Rwanda la somme de UN MILLION DEUX CENT FRANCS RWANDAIS
(1.200.000 FRW). ✓

o.p. 593 du 6-4-88

Cette somme servira de subvention à la Fédération
Rwandaise d'Athlétisme.

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme
de UN MILLION DEUX CENT FRANCS RWANDAIS (1.200.000 FRW).

VISA DE L'INSPECTION GENERALE
DES FINANCES
Kigali, le 29 MARS 1988

26

Copie pour information à :

- Monsieur le Président de la
Fédération Rwandaise d'Athlétisme
C/O Compagnie MUTARA
BYUMBA.

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif

NDINDILYIMANA Augustin

LT COL BEMUNDA

Vu pour vérification approbation
et imputation à l'article 18 MA 03 06 20
inscrit sous post. n° 32 du 22/3/88
Kigali, le 22/3/88

Le Contrôleur des Crédits
MAHUNGU Jean Bosco

